

21 Février 1935

La leçon du Monopole

Voici donc dépasser ce cap redoutable de nos réformes économiques et nous voici, pour vingt-cinq ans, en Régie et en Monopole : les grèves et les télégrammes n'y feront plus rien. Mais cesseront-ils pour cela ?

Il n'y a pas lieu de le croire. Et la désignation du groupe régisseur du Monopole aura du moins l'avantage d'éclairer l'Autorité sur ce point : que la question du Monopole, dans le malaise actuel, n'est que secondaire. La meilleure preuve en est que le Monopole liquidé, l'agitation subsistera.

Car cette agitation n'a pas plus uniquement pour cause des intérêts économiques que le malaise qui gagne le pays uniquement des difficultés matérielles.

On le verra bien : quand bien même ce monopole, comme l'espère le Haut-Commissaire, « dissiperait à l'usage les appréhensions et les craintes qui s'étaient fait jour », il n'en restera pas moins le plus frappant exemple des inconvénients auxquels s'expose la politique actuelle. Nous sommes d'autant plus libres pour le dire qu'à notre avis, ce qui a rendu le monopole hostile à la majorité de la population des pays sous Mandat, c'est qu'il ait été imposé.

Là est la cause véritable du mal. Tout autre projet, même s'il est unanimement reconnu comme souhaitable en tous points, ne risque-t-il pas désormais de recevoir le même accueil ?

C'est ce qu'il faut absolument éviter. Et c'est ce qu'on n'évitera qu'en se décidant à changer les méthodes actuelles de gouvernement. L'amour-propre du pays sera respecté. Et la France, qui n'a jamais voulu imposer quoi que ce soit, ne risquera plus d'être cachée sous un masque d'absolutisme que les « ilotes » et leurs comme lui verraient revêtir avec plaisir.

Au surplus, tout porte à croire que la conciliation, si elle doit intervenir, ne se réalisera que par l'extension des libertés libanaises. Les phrases du Comte de Martel, sur lesquelles nous sommes revenus à plusieurs reprises, le laissent assez pressentir. Et le prochain voyage qui doit l'amener en France permet beaucoup d'espoirs ceux pour qui la véritable collaboration Franco-libanaise constitue, en fait un programme nouveau.

Ce sont les vœux que nous formons au lendemain du jour où la question du Monopole reçoit la conclusion qu'on lui donne.

Nous voudrions seulement que toutes les protestations que toutes les clameurs, que tous les signes de mécontentement et de lassitude auxquels a donné lieu l'établissement du Monopole ne soient pas perdus.

Nous voudrions, s'il y a des victimes, que leur sacrifice ait servi à quelque chose.

Nous voudrions enfin qu'on accueille attentivement et qu'on interprète sérieusement et de toute bonne loi ces expressions multiples du sentiment de tout un pays. Et si l'on ne peut faire machine arrière, qu'on reconnaisse du moins combien l'expérience du Monopole a été pénible et à quelles difficultés on s'expose en laissant les libanais étrangers au sort de leur pays.

C'est à cette seule condition qu'on obtiendra enfin l'apaisement.